

DEL_20240926_15

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 26 Septembre 2024


**DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**
**Département
LOIRE-
ATLANTIQUE**
**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**
**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-quatre, le-vingt-six septembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Eric MEIGNEN, Germaine GLOTIN-GALLEN, Christian AUCLAIR, Stéphanie BURNEL, Solène MERABET,

Etaient excusés : Nicolas PALLIER, Dominique MAHE-VINCE,

Etaient absents : David PELON, Raphaël MOUNIER

Convocation	Le 16 septembre 2024
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	2
Absents	2
Procurations :	2
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Madame FREMIENT Laurence
- Dominique MAHE VINCE a donné son pouvoir à Monsieur AUFORT Claude

Secrétaire de Séance :

Mme DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Organisation des festivités de Noël : colis et repas des aînés

Madame Laurence FREMINET, Vice-Présidente du CCAS, expose :

Traditionnellement le CCAS offre aux aînés de la commune (+ 70 ans) le choix entre un colis gourmand en décembre et un repas en janvier.

Voici les festivités proposées pour les personnes âgées de + 70 ans de la commune :

- **Le Repas des aînés avec animation musicale** : Le samedi 18 janvier 2025

à partir de 12h au Gymnase Frédet

- **La remise d'un colis aux aînés :** Le Jeudi 05 décembre 2024 de 14h à 16h30 avec un temps de convivialité

La livraison du colis à domicile par des élus ou bénévoles à partir du 05 décembre 2024 pour les personnes âgées de + **87 ans**

Modalités d'inscription :

Un justificatif et la pièce d'identité seront demandés seulement pour les nouveaux inscrits ayant plus de 70 ans.

Les bénéficiaires de l'année précédente recevront un courrier en expliquant le déroulement des festivités et devront retourner un coupon d'inscription au CCAS en précisant le choix de formule. Une communication sera faite via la presse, les panneaux lumineux, site de la ville... pour les nouveaux s'inscrits.

Choix du colis :

Pour établir le choix des colis, le CCAS est attentif aux critères suivants : provenance des produits, au rapport qualité prix, au grammage des produits et au packaging

Trois prestataires ont répondu comme suit :

Prestataire	Formule Individuelle Nombre de Produits / Prix	Formule Couple
Papilles et Papillottes	5 produits 19,60€	6 produits 30,11€
Fleurons de Lomagne	8 produits 20€	7 produits 30€
Helfrich	9 produits 20€	9 produits 29€

Les prestataires ont fait parvenir un échantillon des colis afin que le Conseil d'Administration puisse les étudier.

Choix du repas :

Le CCAS a sollicité des traiteurs qui puissent assurer ce type prestation dans un gymnase qui ne possède pas de cuisine. Voici les 2 traiteurs qui nous ont fait part de leur devis.

Prestataire Repas	Prestation	Tarif par personne
RABOUIN Traiteur	Menu à choisir : Entrée / poissons ou viande / fromage (option) / dessert / pain / café + forfait Boissons 1 serveur + service par les élus Nappes et serviettes à fournir par le CCAS	28€50 ttc par pers ou 26€50 ttc par pers sans le fromage Entrée / poisson ou viande /fromage / dessert / pain / café Vaisselle incluse Service cuisine par le prestataire + 6.50€ boissons
SARL Le Bistro Gourmand	Menu : apéritif/ mignardises entrée plat fromage dessert + boissons comprises	34 € inclus nappes et serviette en tissu blanc, vaisselle, pain, café et thé , personnel de service inclus dressage des tables, ¼ vin par pers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Voix	9
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

APPROUVE l'organisation des manifestations précitées en faveur trignacais selon les modalités décrites ci-dessus,

DECIDE de choisir les prestataires suivants :

Colis : Helfrich

Repas : Le bistrot Gourmand

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au :

-BP 2024 Ch 011 – Article 6232 pour le colis

-BP 2025 Ch 011 pour le repas

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour les événements organisés par le CCAS à l'occasion des festivités de Noel et à signer tout document relatif à cet événement.

Pour Extrait conforme

Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS



